

CREATION D'UNE ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA FILIERE PÊCHE EN PAYS DE LA LOIRE

Issue de la volonté des professionnels de la filière pêche maritime ligérienne, la réflexion sur ce projet a été initiée par le COREPEM et le SMIDAP en 2018-2019 puis complétée par une étude du cabinet Odyssée Développement en 2019-2020



1/ Introduction

Depuis plusieurs années, des discussions ont lieu au sein de la filière pêche maritime en Pays de la Loire sur la création d'une structure interprofessionnelle qui encouragerait les échanges et les projets entre les différentes branches de la filière ; aujourd'hui, cette réflexion prend tout son sens dans un contexte particulièrement anxiogène pour le secteur (Brexit, COVID 19, renouvellement des générations...).

En toute logique, et sous l'impulsion des professionnels, l'idée de créer une structure « interprofessionnelle » de la pêche maritime en Pays de la Loire a été intégrée aux objectifs de la Stratégie Ambition Maritime Régionale 2018-2022 du Conseil Régional et reprise dans les travaux de l'Assemblée Régionale Mer et Littoral (ARML) depuis 2017.

Une première démarche d'analyse, menée conjointement par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM) et le Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays de la Loire (SMIDAP), relative à la faisabilité d'une « organisation interprofessionnelle » en Pays de la Loire, a débuté en 2018.

2/ Le travail initié par le COREPEM et le SMIDAP en 2018-2019

De juin à septembre, un travail de recensement des structures intéressées a été effectué. Un questionnaire a été diffusé suivi d'une analyse des réponses qui a fait l'objet d'une réunion de restitution le 12 décembre 2018 à Nantes ; au cours de laquelle le directeur d'INTERBEV Pays de la Loire (interprofession bétail & viande) a fait part de son expérience et de celle de ses adhérents.

Quelles en étaient les principales conclusions ?

- 👉 23 questionnaires reçus pour une soixantaine de structures sollicitées.
- 👉 Des retours issus des différentes branches de la filière (Production, Halles à Marée, Distribution, Transformation, Mareyage).
- 👉 95% des répondants sont favorables à la création d'une association interprofessionnelle et environ 90% sont prêts à y adhérer.
- 👉 Présence indispensable de trois branches de la filière au sein de la future entité (Production, Transformation - mareyage inclus et Distribution) mais débat sur l'intégration du Transport et des Consommateurs.
- 👉 Trois missions prioritaires :
 - ★ La communication et la diffusion d'informations (principalement en interne à la structure),
 - ★ La promotion des produits de la pêche des Pays de la Loire,
 - ★ La mise en place de règles de production et de commercialisation.
 Celles-ci demandant à être affinées puisque les missions proposées dans le questionnaire étaient calquées sur celles des organisations interprofessionnelles « reconnues » au sens du règlement n°1379/2013 du PE et du Conseil portant organisation commune des marchés.
- 👉 Volonté de mandater un prestataire pour une étude de faisabilité relative à la création d'une structure interprofessionnelle de la filière pêche maritime en Pays de la Loire, avec constitution d'un COPIL de suivi représentant l'ensemble des branches.

3/ L'étude Odyssée Développement (2019-2020)



Au cours du premier trimestre 2019, le SMIDAP et le COREPEM ont construit le cahier des charges et fixé les modalités de la mise en concurrence (règlement de consultation). Ces projets ont été validés par le COPIL lors de sa réunion du 29 mars 2019 à Nantes. Le marché public est porté par le SMIDAP et le suivi de l'étude s'effectuera en partenariat avec le COREPEM et la Région Pays de la Loire (financier de l'étude).

A l'issue de la procédure d'attribution du marché public, le groupement Odyssée Développement / GIRUS GE (groupe Elcimai) a été retenu comme prestataire. Afin de procéder au lancement de l'étude, le COPIL s'est réuni à Nantes le 25 juin 2019, en présence du groupement.

Les travaux se sont déroulés en trois phases (de juin 2019 à février 2020), conformément aux exigences du cahier des charges :

Phase 1 - Évaluation du poids socio-économique des futurs membres de l'association interprofessionnelle.

Phase 2 - Définition des missions et actions pouvant être mises en œuvre.

Phase 3 - Proposition de statuts juridiques, de modalités de gouvernance et de financement.

Le bureau d'études Odyssée Développement a produit différents livrables qui constitueront une base de travail pour la mise en oeuvre opérationnelle de la structure : un baromètre relatif aux données socio-économiques des futurs membres de la filière, un Benchmark d'organisations interprofessionnelles présentes au niveau national (dont certaines issues du secteur pêche et aquaculture), des projets de statuts juridiques, une note sur la gouvernance, un document d'identification des missions et fiches actions accompagné d'éléments budgétaires et financiers.

Le COPIL final de l'étude a eu lieu le 14 février 2020 à Nantes.

Voici les principales propositions qui en sont ressorties :

- Constitution de la structure sous forme associative, avec un mode de fonctionnement le plus souple possible (en rupture avec les organisations dites « classiques » de la filière). L'objectif étant d'éviter la création d'une structure sclérosée.
- Absence de volonté immédiate de reconnaissance officielle en tant qu'« organisation interprofessionnelle » (cadre juridique contraignant au niveau national et européen) mais le sujet pourra être étudié à l'avenir.
- Définition de quatre grandes missions pour la structure. Celles-ci se déclineront en actions opérationnelles sur décision des membres :
 - ➔ DÉVELOPPER UN ESPRIT DE FILIÈRE.
 - ➔ COMMUNIQUER COLLECTIVEMENT.
 - ➔ DYNAMISER LA FILIÈRE RÉGIONALE ET AMÉLIORER SA COMPÉTITIVITÉ.
 - ➔ APPORTER UN APPUI AUX PROJETS COLLECTIFS DES MEMBRES.
- Mise en lumière de 9 actions qui pourront être réalisées à court ou moyen termes, en lien notamment avec la communication interne et externe (institutionnels et grand public) et le rapprochement et les synergies entre les branches de la filière.
- Interventions de l'association interprofessionnelle dans l'intérêt de la filière ligérienne, de manière opérationnelle, en apportant une plus-value concrète aux adhérents. Ce mode de fonctionnement servira de catalyseur pour l'accueil de nouveaux adhérents régionaux (qui est un objectif fort de la phase de lancement de la structure).



Les membres du COPIL lors de la réunion du 14 février 2020 à Nantes

4/ Les perspectives et le calendrier de lancement

Les membres du COPIL avaient prévu de se réunir le 5 mai 2020 à Nantes pour une réunion technique de préfiguration de l'assemblée générale constitutive. Cette réunion a été reportée en raison de l'épidémie de COVID 19. Cette crise sanitaire souligne à nouveau l'importance du dialogue, d'une vision et de projets communs pour la filière pêche des Pays de la Loire ainsi que l'utilité d'une entité qui servira du forum d'échanges sur tout sujet intéressant la pêche professionnelle.

En ce sens, des démarches sont envisagées auprès de l'INPI (création d'une marque LOIRE OCEAN FILIERE PECHE avec un logo associé) afin de donner dès à présent une matérialité au projet et de pouvoir communiquer collectivement dans l'attente de l'assemblée générale constitutive espérée pour fin juin/début juillet 2020.

Pour préserver notre environnement, merci de n'imprimer ce document qu'en cas de nécessité.



*Syndicat Mixte pour le Développement
de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays
de la Loire*

Contact :

SMIDAP - 3 rue Célestin Freinet
Bâtiment B Sud - 44200 NANTES
Tel. 02 40 89 61 37
contact@smidap.fr